

Les Achats Responsables



Les motivations et les démarches de la CCGV pour aller vers une politique d'achats responsables

2002 :

Souhait de travailler avec les organismes locaux œuvrant dans l'insertion par l'activité économique (Régie du Territoire, Chemins Verts de l'Emploi et Aïpha)

- ⇒ **Conclusion de différents marchés avec ces structures (entretien des berges du Lot, des chemins de randonnées ...)**

2005 :

Souhait d'utiliser le levier de la commande publique pour le développement d'une nouvelle économie locale

- ⇒ **Lancement de l'Huile Végétale Pure en partenariat avec des agriculteurs locaux**

2007 :

Prise en compte des nouvelles dispositions en matière de DD du Code des Marchés Publics (2006) – articles 5, 14, 30 et 53

- ⇒ **Approbation d'une délibération portant sur l'adoption de critères responsables dans les marchés publics de la CCGV**

LES motivations et les démarches de la CCGV pour aller vers une politique d'achats responsables

2009 :

Signature d'une convention de partenariat avec ARDIE 47 pour la mise en œuvre de la clause d'insertion par l'activité économique dans les marchés publics

- ⇒ **Première utilisation de l'article 14 dans les marchés publics et suivi réalisé par ARDIE47**

2010 :

Inscription de l'objectif « Une consommation responsable » dans l'Agenda 21 de la CCGV

- ⇒ **Lancement d'un marché de fournitures de bureau éco-responsables, organisation d'une éco-manifestation, achat d'alimentation bio et/ou locale, utilisation de gobelets compostables ...**

2011 :

Inscription dans le Bilan Carbone de différentes actions portant sur la politique d'achat

- ⇒ **Installer une chaudière biomasse sur la future piscine de Malbentre, Systématiser la variante environnementale dans les marchés, Intégrer des repas bio ou bas carbone à la crèche et au centre de loisirs ...**

Le marché de fournitures éco-responsables

Action pilotée conjointement par le service Marché et le service DD

Objectifs environnementaux du marché :

- Acheter des produits qui répondent aux éco-labels officiels,
- Diminuer/regrouper les livraisons,
- Standardiser les fournitures,
- Diminuer l'emballage.

La démarche :

1. Le recensement des fournitures (type, quantité, qualité ...)
2. L'étude sur le type de marché à lancer : Pbm par rapport aux fournisseurs locaux, sur les critères environnementaux demandés ...
3. L'appui des réseaux (échanges de CCTP et suivi de formation)
4. L'organisation de réunions avec les agents gestionnaires pour présenter la nouvelle procédure d'achat.

La solution adoptée :

- Sélection des candidats qui proposent au moins 80% de produits éco-responsables,
- Marché à bon de commande : meilleur concurrence, et possibilité de travailler avec un fournisseur local

2011 - L'insertion par l'activité Economique

Action pilotée par le service Développement Economique (contact avec ARDIE47, suivi et bilan de l'IAE ...)

Les autres services : utilisation des clauses IAE dans leurs marchés

La démarche :

- 1. La sensibilisation des services sur l'utilisation des clauses IAE**
- 2. Lors de l'élaboration d'un marché ⇒ prise de contact avec ARDIE47 :**
 - **évalue les possibilités techniques d'insérer une clause IAE**
 - **rédige la clause IAE à insérer dans le marché**
 - **vérifie la réalisation de la clause IAE par l'entreprise**
- 3. Réalisation d'un bilan annuel par ARDIE47**

Le bilan 2010 :

- **Petits secrétariats, montage de stands, travaux de voirie, entretien berges du Lot, entretien chemins de randonnée ...**
- **24 ETP pour 15 000 heures de travail effectuées**

Estimation pour 2011 :

- **16 000 heures de travail**

Conclusion

Avant l'Agenda 21 :

La CCGV menait déjà une politique d'achats responsables (Insertion par l'Activité Economique, HVP ...).

Avec l'Agenda 21 :

Fort engagement de la collectivité en faveur du DD ⇒ Sensibilisation et mobilisation des élus et des agents pour accroître les achats responsables.

Avec le Bilan Carbone :

Sensibilisation des élus et des agents à l'enjeu climatique ⇒ Prise en compte de la problématique Carbone dans les achats.